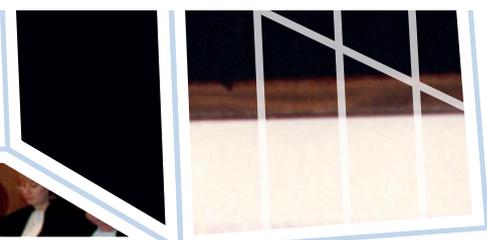




2000 Rentrée
de la Conférence
du Barreau
des Hauts-de-Seine





**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE



L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Souvenirs Vincent MAUREL	13
Discours Bâtonnier BOULARD	14
Le réquisitoire de l'Accusation M ^e Colin BERNIER	20
La plaidoirie de la Défense M ^e Vincent MAUREL	28
Le droit de réponse de l'Accusé Stephane BERN	38

L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII^{ème} siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1^{er} janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

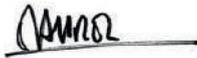
Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

Vincent MAUREL
Ancien Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



Antoine CHRISTIN
Président de la Conférence
du Barreau des Hauts-de-Seine



Michel GUICHARD
Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**
Vincent MAUREL **2019-2020**
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**
Jacques TAQUET **2015-2016**
Olivier BENOIT **2013-2014**
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**
Pierre BERGER **2007-2008**
Claude DUVERNOY **2005-2006**
André GOURMELEN **2003-2004**
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**
Alain BOULARD **1999-2000**
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**
Pascal MAYEUR **1995-1996**
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**
Christophe RICOUR **1991-1992**
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**
Alain NICOLAS **1987-1988**
Patrick QUIBEL **1985-1986**
Robert GARDES **1983-1984**
Alain FRICAUDET **1981-1982**
Bernadette PISTRE **1979-1980**
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**
Jacqueline PECQUET **1975-1976**
Dominique BLAVIER **1973-1974**
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1^{er} Bâtonnier élu 1972**

LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

2020-2021 :

Amaury LE BOURDON
Jean-Baptiste de VARAX

2019 :

Florian BARON
Olivier DEWAS

2018 :

Marie PHELIPPEAU
Gauthier POULIN

2017 :

Ronan LAJOUX
Rafaële RAYMOND

2016 :

Dov MILSZTAJN
Nicolas ETCHEPARRE

2015 :

Antoine CHRISTIN
Céline MARTIN

2014 :

Antoine LANDON
Grégory DORANGES

2013 :

Laetitia LEROY
Maxime GALINANT

2012 :

Ariane ORY-SAAL
Benjamin DESMURS

2011 :

Alexandre BORDENAVE
Stéphanie GUINET

2010 :

Anne-Cécile MARTINEAU
Rodolphe GOIX

2009 :

Grégory DUMONT
Émilie GANEM

2008 :

Julien GAUTIER
Jean-Christophe GUERDER

2007 :

Edwin DEBERDT
Gaëlle NAMAND

2006 :

Laure OUDET-THEBAUT
Maxime CESSIEUX

2005 :

Alexandre DELHAYE
Alexandre PARASTATIDIS

2004 :

Stéphanie GRANCHON
Fanny MITRE

2003 :

Hugues de PONCINS
Pauline BOURNOVILLE

2002 :

Grégoire NOËL
Dimitri LEBOFF

2001 :

David CHATILLON
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

2000 :

Colin BERNIER
Vincent MAUREL

1999 :

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

1998 :

Claire JAGER
Pierre-Emmanuel JEAN

1997 :

Pierre DEGOUL
Thibault DELORME

1996 :

Valérie DESFORGES
Marie-Cécile BIZARD

1995 :

Cécile TURON
Maya ASSI

1994 :

Cécile PUIBERNEAU
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

1993 :

Xavier KREMER
Hélène GERSON-MAIROT

1991 :

Jean-Philippe MARIANI
Laurence JARRET

1990 :

Françoise SALLIS-NEDELLEC
Ahcène TALEB

1988 :

Loeiz LEMOINE
Hubert de FRÉMONT

1987 :

Jacqueline ROUX
Pierre-Ann LAUGERY
Gilles DUFLOS

LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

2020-2021 : Madame Fanny ARDANT
2019 : Monsieur le Député Jean LASSALLE
2018 : Maître Henri LECLERC
2017 : Monsieur Jean-Michel APHATIE
2016 : Madame Marianne JAMES
2015 : Monsieur Bruno GACCIO
2014 : Monsieur Patrice LECONTE
2013 : Madame Audrey PULVAR
2012 : Monsieur Didier PORTE
2011 : Monsieur Christophe BARBIER
2010 : Monsieur Jean BENGUIGUI
2009 : Monsieur Jacques TOUBON
2008 : Monsieur Nelson MONFORT
2007 : Monsieur Alain DUHAMEL
2006 : Monsieur Richard DESCOINGS
2005 : Madame Isabelle ALONSO
2004 : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR
2003 : Monsieur Robert HOSSEIN
2002 : Maître Jacques VERGÈS
2001 : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER
2000 : Monsieur Stéphane BERN
1999 : Monsieur Marc JOLIVET
1998 : Madame Arlette LAGUILLER
1997 : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI
1996 : Monsieur Michel-Edouard LECLERC
1995 : Monsieur Erik ORSENNA
1994 : Monsieur Francis CHARHON
1993 : Monsieur Jacques SÉGUÉLA
1991 : Monsieur Daniel COHN-BENDIT
1990 : Madame Anne SINCLAIR
1989 : Monsieur Léon SCHWARZENBERG
1988 : Monsieur Alphonse BOUDARD
1987 : Monsieur Philippe BOUVARD

SOUVENIRS VINCENT MAUREL

La rentrée de la conférence ? Un moment fort, où se dispute stress et excitation, envie de briller et angoisse paralysante. Où la défense redoute l'instant choisi par l'accusation pour mettre fin à ses réquisitions. Cet instant où elle n'aura d'autre choix que de se lever, secouer maladroitement ses grandes manches pour se donner de la contenance, embrasser d'un regard faussement assuré un parterre de robes noires, poser la main sur l'épaule de l'accusé d'un jour qu'elle a elle-même conduit sur la sellette et, d'une voix forte mais tremblante, entamer sa plaidoirie.

Mais aussi une occasion rare d'une certaine liberté, celle par exemple de défendre la mémoire des gardes Suisses massacrés un soir d'août 1792, et d'une douce jubilation : Ah ! Entendre résonner le cri de « Vive la Reine » dans une Cour de la République, sous le regard bienveillant de Marianne...

Vincent Maurel

DISCOURS BÂTONNIER BOULARD

Bâtonnier Boulard : Monsieur le Procureur de la République, votre aide et votre amitié ne m'ont jamais fait défaut. Nos relations, bien que privilégiées, ont toujours été empreintes de cette indépendance à laquelle nous sommes tous deux très attachés. Elles ont grandement facilité notre travail, au profit de cet idéal de justice qui nous est commun. Il nous reste avant la fin de mon mandat, à finaliser quelques projets dont l'intervention des avocats au soutien des droits des victimes d'infractions pénales. Nous allons donc poursuivre, au cours des prochaines semaines, notre réflexion.

Premier décembre 2000. Comment ne pas céder, entre le dernier mois de la dernière année du dernier siècle du millénaire, à la tentation du bilan ? Non pas le bilan d'un millénaire, ni d'un siècle, mais beaucoup plus modestement, à l'aune des droits de la défense, celui de l'année écoulée, année où les « magiques se » de mon bâtonnat, qu'importe, naturellement, ce bilan, des éléments d'actif et de passif.

Principal progrès de l'année écoulée, c'est la loi du 15 juin 2000, renforçant la présomption d'innocence et les droits des victimes, qu'elle introduit. D'abord, par la codification, et donc l'affirmation solennelle en tête du code de procédure pénale, des principes fondamentaux de la convention européenne des droits de l'homme qui jusqu'à présent, ne figuraient pas expressément dans notre législation nationale, à commencer par ceux du procès équitable, de l'égalité des armes ou du délai raisonnable. Ensuite, par le renforcement des droits accordés à la personne poursuivie à tous les stades de la procédure et je ne citerai, à titre d'illustration, que l'intervention de l'avocat dès la première

heure de garde à vue ou l'instauration du juge des libertés et de la juridictionnalisation de l'application des peines. Également par l'accroissement des droits accordés aux victimes d'infractions pénales, jusque-là quelque peu méconnus.

Enfin, question de tout. Par l'amélioration notable des conditions de la défense de la défense et une bien meilleure protection accordée à celui qui l'incarne par excellence : l'avocat. Cette protection passe avant tout par un renforcement de la réglementation des perquisitions dans les cabinets d'avocats, afin de garantir le secret professionnel. C'est là un immense progrès, face aux inquiétudes de notre profession, dont je me faisais ici même l'écho l'année dernière, lors de la même rentrée de la conférence du stage, du fait d'une jurisprudence *contra legem* de la cour de cassation.

L'application de ce nouveau texte, tel qu'elle ressort des premières décisions rendues, notamment par Monsieur le président du tribunal de grande instance de Paris, est en cela complètement satisfaisante. C'est par ailleurs, l'affirmation claire et sans ambiguïté de la compétence exclusive, à charge d'appel du conseil de l'ordre et non du juge d'instruction pour interdire à un avocat placé sous contrôle judiciaire, les assises de son activité professionnelle. Par ces deux dispositions fondamentales, se trouve ainsi mieux garanti le secret professionnel et l'indépendance de l'avocat. La loi du 15/6/2000 est donc constitutive d'une avancée considérable. S'agissant du secret professionnel de l'avocat, elle est confortée par la modification de l'article 57 du projet de loi de finances 2000 et du décret du 18 Juin 1999, relatif aux fichiers informatiques et données



nominatives, dont je vous avais entretenu l'an dernier, lors de cette même conférence.

Cependant, il convient de demeurer vigilants, car le danger reste actuel, avec les projets de directives européennes sur le blanchiment d'argent et les projets de loi sur les nouvelles régulations économiques.

Ne soyons pas candides, tout n'est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Rien n'est définitivement jamais acquis et comme en toute chose, l'effectivité de la loi est grandement dépendante des moyens qui sont mis en œuvre pour l'appliquer. Et en cette matière comme en tant d'autres, l'argent est le nerf de la guerre. Or, que constatons nous ? D'un côté, de superbes déclarations, que je cite, de Monsieur Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie dans sa présentation du projet de loi de finances pour l'année 2001. « Le centre de tout, c'est l'amélioration de la justice

sociale. Le souci de justice sociale pourrait se traduire dans chaque département ministériel au travers des priorités dans les dépenses. Lorsque chaque ministre présentera son budget, je suis convaincu qu'il insistera sur les efforts consentis pour faire reculer les inégalités et répondent aux préoccupations quotidiennes des français. »

Madame Marylise Lebranchu, garde des Sceaux, que j'avais invité à nous honorer aujourd'hui de sa présence, ce qui aurait été une première puissance digne du changement de millénaire, et dont l'emploi du temps ne laisse même pas une heure pour, en cette journée nationale de revendication des avocats, se consacrer à notre modeste rentrée de tribunal périphérique, déclarait le 17 novembre dernier, à l'occasion de la rentrée de la conférence du barreau de Paris : « *le droit est un instrument privilégié de l'organisation sociale. Le droit, doit apaiser une société traversée de violences. Il remplit ainsi*

une fonction essentielle de la régulation sociale. Pour répondre à cette attente, l'institution judiciaire doit être un grand service public. Le droit au droit est un principe essentielle du pacte démocratique, parce qu'il est la conséquence du principe d'égalité, parce qu'il participe de l'exercice effectif de la citoyenneté, parce qu'il est le garant de la dignité des citoyens. »

Et d'ajouter : « *Pour cela, chacun, en particulier les plus démunis, les plus modestes, les plus faibles d'entre nous, doivent avoir la possibilité d'accéder à l'assistance d'un avocat pour connaître et faire reconnaître ses droits. »*
Fin de citation.

Comme cela est beau, comme cela est bien dit. Comme cela est juste. Comme cela est généreux. Mais qu'en est-il de la réalité ? Quels moyens pour réaliser la mise en œuvre effective de ces louables objectifs et faire en sorte qu'ils ne restent pas des vœux pieux ? Aucuns. Ou presque. Le budget de la Justice représente 1,6% pour 100 du budget de l'état, en ce compris le budget de l'administration pénitentiaire qui en absorbe à lui seul une part tout à fait substantielle. Il est du niveau de celui du secrétaire d'État aux anciens combattants. C'est un symbole.

A l'examen, il apparaît très rapidement que les déclarations d'intention, ci-dessus rappelées de nos gouvernants, tiennent beaucoup plus de l'effet d'annonce, que d'une politique budgétaire réelle et volontaire. A titre d'illustration, la création d'une trentaine seulement de postes de magistrats pour répondre aux besoins existants des juridictions alors que les délais de jugement, que dire encore, et les arrêts, se comptent en années. De même, pour les greffes, une multiplication des adjoints administratifs, des agents administratifs, des agents de service technique, des agents temporaires, des agents de service, des agents adjoints d'administration, des adjoints de justice, des emplois jeunes, en lieu et place de postes de greffiers. Le manque de moyens est prolique (?).

Alors, gère les flux, instruction donnée au juge d'instance pour qu'il réduise à leur plus simple expression la motivation de leur décision. Externalisation de certains contentieux en recourant aux modes alternatifs de règlement des conflits. Généralisation des conclusions récapitulatives auxquelles le juge pourra renvoyer. Mais la Justice, ce n'est ni de la statistique, ni du traitement de données, ni de la gestion administrative fatigable (?). Nous ne parlons ni de la poste, ni de la sécurité sociale, mais de droit et des libertés. Et le droit à moindre coût, c'est la justice à moindre droit. Nous ne pouvons l'accepter. En pareilles circonstances, qui sont les victimes ? D'abord et toujours les plus démunis. Longtemps les avocats, au prix d'un dévouement à la limite du sacerdoce, ont accepté de payer de leur personne pour assurer la défense des plus défavorisés. Aujourd'hui, il ne le peut, et il demande aux pouvoirs publics d'assumer leurs responsabilités. Les gouvernements successifs ont été sourds aux appels qu'ils eurent été lancés. Aujourd'hui et pour la 2^e fois en 8 siècles d'existence, les avocats sont dans la rue par milliers, pour demander une réforme du système de l'aide juridictionnelle, assortie de mesures immédiates.

Déjà, l'an dernier ici même, j'avais dénoncé le caractère inadmissible de la situation faite aux avocats en matière d'aide juridictionnelle, qui aboutissait à un appauvrissement progressif de ceux qui défendent les plus démunis, et à la création d'une justice à 2 vitesses où les justiciables pauvres risquaient d'être défendus pauvrement par des avocats pauvres.

Qu'en est-il alors des principes supérieurs du procès ou de l'égalité des armes rappelés précédemment ? Sommes-nous à la veille du XXI^e siècle, ou au XVI^e siècle, époque où ce bon Monsieur De la Fontaine fustigeait les jugements de cour qui rendent blanc ou noir, selon que l'on est puissant ou misérable. A vous de juger.

Je vous rappelle simplement, que depuis 1991, l'indemnité allouée au titre de l'aide juridictionnelle a augmenté de moins de 1 pour



100 par an. Le budget de l'aide juridictionnelle représente à peine 5 pour 100 du budget du ministère de la justice, soit sept dix-millième du budget de l'état alors que l'aide juridictionnelle concerne 40 pour 100 du contentieux des tribunaux de grande instance et des tribunaux correctionnels.

« », les conditions de l'intervention des avocats sont encore méconnus aujourd'hui, d'une part par la loi du 15/3/2000, qui permet la présence de l'avocat devant la commission de discipline pénitentiaire, ne prévoit indemnisation. D'autre part, par la loi du 15 Juin 2000 relative à la présomption d'innocence, dont le projet de décret d'application envisage une indemnisation à la limite de la charité publique. Les ordres mendiants appartiennent au passé. Nous ne pouvons, en cette fin de siècle, tolérer

d'être traités par nos gouvernants comme des avocats-mendiants. Comment ne pas évoquer le récent rapport du Sénat sur la situation des établissements pénitentiaires, intitulé : « *Prisons, une humiliation pour la République* ». Monsieur le Sénateur Cabanel, rapporteur de la commission d'enquête, y dénonce, je cite « *une situation souvent indigne d'un pays qui se targue de donner des leçons à l'extérieur dans le domaine des droits de l'homme et qui a été condamné à plusieurs reprises par les instances européennes, justement sourcilleuses dans ce domaine.* »

Cet appel a été entendu, nous pouvons nous en féliciter. Monsieur le ministre de la justice a annoncé qu'il allait consacrer 10 milliards de francs sur dix ans, soit un milliard par an, aux établissements pénitentiaires. Un milliard



par an, c'est précisément le montant actuel du budget de l'aide juridictionnel. Un milliard par an, c'est le cout du doublement de l'unité de valeur. Une misère, quand l'Etat encaisse 32 milliards et demi au titre des recettes liées à la vente de licences de téléphonie de 3^e génération. Peu de choses, quand le trésor public prélève 5 milliards de recette sur la profession d'avocat, chaque année, au titre de la TVA. Ainsi, l'Etat prestidigitateur, réussit depuis 1991, à faire financer très largement par la profession d'avocat, le système de l'aide juridictionnelle et à s'en attribuer le seul mérite. Extraordinaire tour de passe-passe puisqu'il encaisse 5 milliards de francs de TVA, là où il ne dépense qu'1 milliard au titre de l'aide juridictionnelle. Bénéfice net ? 4 milliards. Alors, pourquoi pas un rapport d'enquête sénatoriale sur l'aide juridictionnelle intitulé : « *une honte pour la République.* »

Mesdames, messieurs, aujourd'hui le mot d'inquiétude n'es plus de mise. Il serait encore bien trop optimiste pour décrire la situation présente. Être inquiet, c'est redouter que surviennent certains événements, tout en espérant qu'il soit encore possible de les éviter. Pour être inquiet, il faut encore avoir une lueur d'espoir. Nous ne sommes plus inquiets, nous sommes désespérés. J'aurais presque envie de faire mienne, ces paroles prononcées par Monsieur Valéry Turcey, président de l'Union syndicale des magistrats à l'adresse de Madame le garde des Sceaux lors du congrès de son syndicat il y a un mois. Il n'en sera rien.

En effet, notre profession a fait preuve par le passé de tant de ressources, surmontée tant d'épreuves, menée tant de combats, triomphée de tant d'adversité, pour aujourd'hui renoncer.

Mes chers confrères, et surtout vous, mes jeunes confrères à qui cette rentrée est tout particulièrement dédiée et qui êtes l'avenir de notre profession, ne perdez pas espoir. Ensemble nous pouvons tout. Notre solidarité est notre force. Soyons unis, comme nous l'étions

tout à l'heure, place Vendôme. Ne nous divisons pas en querelles stériles et, fidèles à notre histoire et notre serment, plaidons. Plaidons ensemble, plaidons encore, plaidons toujours pour une profession moderne et une justice digne du III^e millénaire.

Mes chers confrères, mon bâtonnat s'achève, et vous m'avez prouvé au cours de ces deux années, votre volonté et votre capacité à relever ces défis. Je souhaite aujourd'hui vous remercier très sincèrement et de tout cœur de votre « ...tousseousse ». Merci pour ce sourire, ce clin d'œil, au vestiaire, qui donne de l'énergie pour la journée. Merci pour ces quelques mots d'encouragement, prodigués au détour d'un couloir ou d'une salle d'audience. Merci de votre amitié confraternelle, de votre écoute, de votre compréhension et surtout de la confiance que vous m'avez témoigné sans compter.

J'espère en avoir été digne et ne pas vous avoir déçu. Soyez en tout cas rassurés, que tous ces instants partagés, sont à jamais gravés dans ma mémoire. Et puis, merci à toi, Catherine d'avoir été à mes côtés, dans la vie professionnelle comme dans la vie privée, toujours avec bonne humeur. Monsieur le Bâtonnier, vous avez là un bien beau barreau. Dans quelques semaines je vous le confierai. Prenez-en bien soin car il le mérite. Merci.

LE RÉQUISITOIRE DE L'ACCUSATION

M^E COLIN BERNIER :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs du Jury, aujourd'hui comparait devant vous le dénommé **Stéphane BERN**.

J'entends déjà des dents qui crissent... je vois des poils qui se hérissent et des femmes qui pâlisent... à la simple vue de cet être **exaspérant**... de cette incarnation du **vice**.

Rassurez vous, mon réquisitoire ne rime pas tout le temps, je vous épargnerai... ce supplice.

Stéphane BERN : ce nom seul devrait suffire à emporter l'entière conviction de la Cour quant à votre culpabilité... mais je n'emploierai pas de tels raccourcis et me refuse à tirer un quelconque avantage de cet air suffisant... de ce front trop grand... de ces petits yeux avides... d'un regard sournois... d'un menton fuyant ou d'un sourire stupide.

Mon grand père me disait toujours : « Mon garçon, méfie-toi des hommes petits ». Petit, Monsieur BERN, vous l'êtes à tous les sens du termes... : 1m20 les bras levés... haut comme un chien assis... vous usez des talonnettes comme Sue Helen du whisky...

Mais je n'entends pas ici abuser la Cour en me contentant de jouer sur votre physique ingrat... ce serait trop facile... « *A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire* »... et votre avocat ne manquerait pas de me faire remarquer que la mode est actuellement au kitsch et aux nains de jardins...

Monsieur le Bâtonnier..., je vous vois loucher avec envie, au grand désespoir de votre Dauphin, sur les costumes étriqués de l'accusé.

N'essayez **jamais** de lui ressembler... c'est un conseil d'ami : on commence comme ça : un pantalon moulant par ci... une chemise près du corps... un costume droit... une lavallière unie... **et PAF** !... on

se retrouve avec des cheveux jaunes postes et un brushing à la Roland DUMAS.

Mais revenons à nos moutons... ou plutôt à notre bouffon : Monsieur Stéphane BERN.

Au cours de notre dernière **ENTREVUE**... qui s'est déroulée en **FRANCE**... **DIMANCHE**... **VOICI**... comment l'accusé m'a donné son **POINT DE VUE ET SES IMAGES DU MONDE**... « **OH LA !** », s'est-t-il exclamé, « mon interpellation **ICI**... à **PARIS** fut un véritable **MATCH**... Il se **réGALA** ensuite en m'indiquant comment sa dernière victime, qui n'était autre que **MADAME FIGARO**, avait abusé de substances hallucinogènes, en l'occurrence du **VSD**.

Car l'accusé ne comparait pas aujourd'hui devant vous pour diffamation ou atteinte à l'image... comme nombre de ces magazines grands publics dont les juridictions de **NANTERRE** ont si souvent à connaître...

... mais pour le plus horrible des crimes, le fléau de cette fin de siècle : **le trafic de stupéfiants**.

Oui Mesdames et Messieurs, une telle accusation peut surprendre lorsqu'on connaît la célébrité dont jouit l'accusé...

... mais comme disait le poète :

*« Parmi les pauvres mortels
Quelque fois ceux que l'on encense
Ne sont que de grands criminels
A qui notre seule ignorance
A lieu de châtiments décerne des autels »...*

Et l'heure a sonnée Monsieur BERN,

Il est temps maintenant de payer pour vos méfaits..., au nombre desquels figurent, outre le trafic de

stupéfiants, les délits de **braconnage** et **d'incitation à la haine royale**.

Je voudrais avant toute chose faire taire une **rumeur infamante** qui circule dans les couloirs du Palais... selon laquelle **BERN** serait en réalité une contraction de **BERNIER**, dont on aurait supprimé l'air niais...

Il n'en est rien...

...et je m'inscris en faux contre ces **calomnies** qui jettent l'ombre d'un doute sur mon indépendance... et tentent d'assombrir les obscures délibérations du jury.

Je ferai **capoter** ces mensonges... **préservrai** mon intégrité... et vous démontrerai **sans risques**... puisque je suis **couvert**... la culpabilité de l'accusé.

Monsieur BERN... vous vous présentez **enfin devant cette Cour**... vous qui l'avez si souvent faite...

... Vous ne pouviez finir autrement que par là où vous avez tant **péché**.

Issue inexorable du parcours aristocratique de ce délinquant **mondain**, qui gravit peu à peu les échelons d'un trafic organisé... à la tête duquel il se trouve aujourd'hui... et pour lequel il comparaît devant vous ce soir.

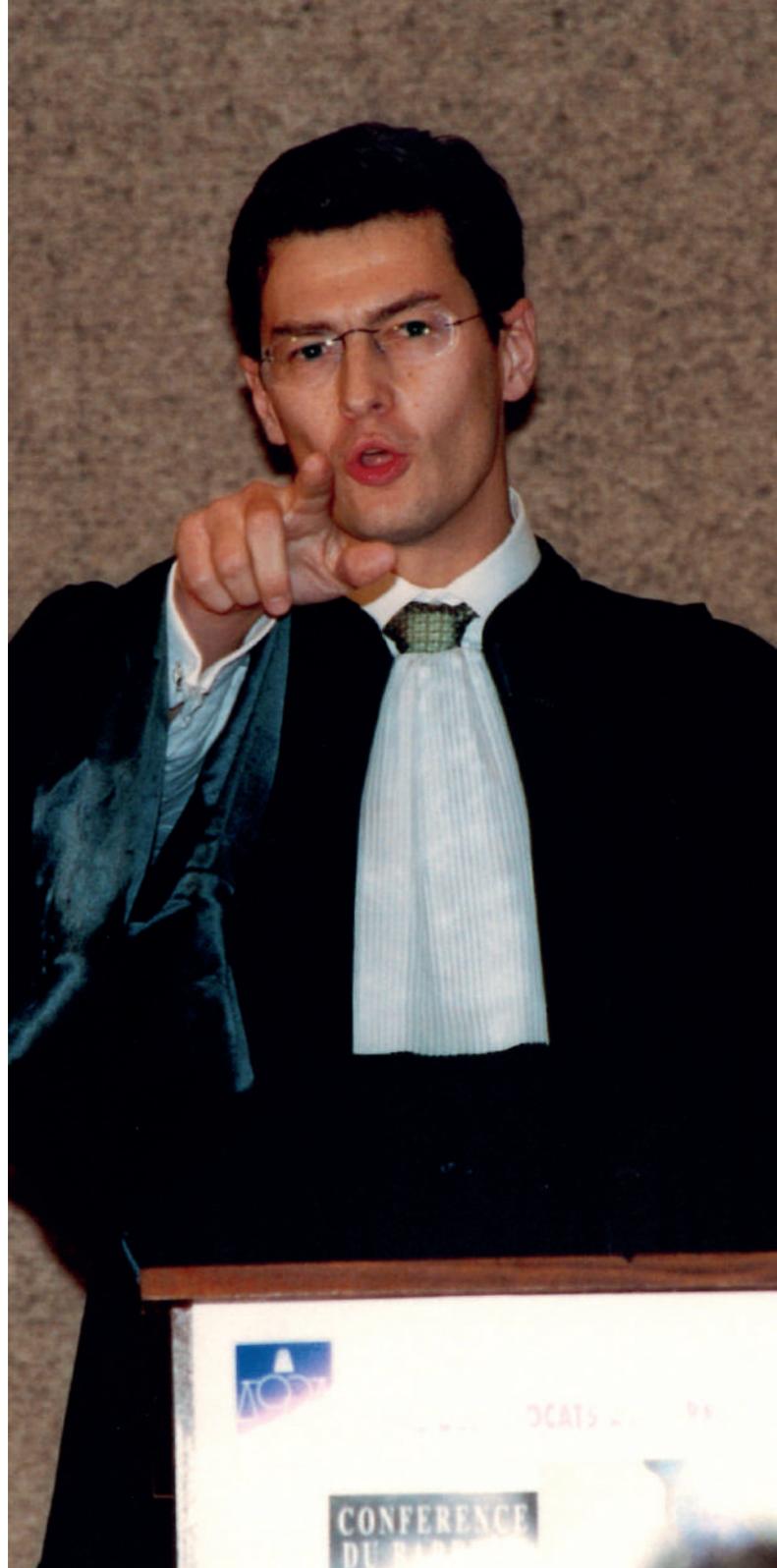
Non, Monsieur l'avocat, je ne tente pas de tromper la religion de la Cour, nous ne sommes pas ici à TOULOUSE ...

... il serait **suicidaire** de marcher sur **Voltaire**... pour ce **cas... là**.

Certes.. le jury tel DREYFUS... pourrait se demander... qui est véritablement cet oiseau **là**... que j'accuse. **Monsieur BERN**, vous êtes, paraît-il le fils spirituel de ZITRONE et de BOUVARD...

... **lourde hérédité** lorsque l'on sait que ce même BOUVARD n'est pas inconnu de cette Cour.

Quatorze ans auparavant comparaisait en effet ce père qu'il revendique et qui depuis... et peut être grâce à vous... a perdu la grosse tête.



Mais c'est le fils qui aujourd'hui risque la sienne... comme un lointain souverain qui, au cours d'un autre procès... la perdit.

A croire que tous les royalistes aiment être mangés à la soupe populaire...

Pourtant... comme disait Rabelais... il vaut mieux une tête bien faite qu'une tête bien pleine...

... Avec Stéphane, pas de souci... la sienne est **pleine** et la nôtre se vide rien qu'à l'écouter.

S'il a évité jusqu'à présent les condamnations... tout cela doit cesser et votre Cour ne sera pas sensible à celle que son avocat ne manquera pas de lui faire.

Vous ne succomberez pas à ces **artifices**... et s'il tentait de vous convaincre qu'il peut soigner les maux que vous devez juger par la pommade de son langage... je vous rappellerai votre serment, qui n'est pas **d'hypocrite**... mais de protéger la société contre ses faiblesses.

...

Il sera démontré que l'accusé BERN... **produit... dirige... fabrique... et offre** des produits de nature toxique... dont l'usage abusif provoque... en particulier chez d'excellents confrères... **de graves perturbations physiques et mentales**... ainsi qu'un état de dépendance et d'accoutumance.

L'article 222-34 du code pénal réprime... **la direction et l'organisation** d'un groupement ayant pour objet la **production... la fabrication... et l'offre**... de produits stupéfiants.

Or, selon un rapport « **d'inter-people** »...

l'accusé est à la tête de l'un des plus **grands trafics de stupéfiants** de cette fin de siècle.

A elles seules... les activités de Monsieur BERN **démontrent sa culpabilité**.

Producteur-animateur de l'émission « le Fou du Roy » : **ACTIVITE DE PRODUCTION, Monsieur BERN...**

Concepteur et présentateur des émissions SAGAS et CELEBRITES : **FABRIQUE ET OFFRE, Monsieur BERN...**

Rédacteur en chef **es-joint** des trois titres du FIGARO : **ACTIVITE DE DIRECTION**

... Mesdames et Messieurs de la Cour... pensez vous que nous n'ayons pas eu assez de l'ERIKA et du IEVOLI SUN... pour laisser encore **les plages du paysage audiovisuel français**... être **souillées** ?

Voici qu'il faut se remettre à nettoyer les galas et les pages où sévit l'accusé... de ces déchets **toxiques** pour consommateurs mondains et ménagères de moins de 60 ans.

Six millions de femmes... qui pour une fois réjouies... et comblées... auront été satisfaites de leurs appétits textuels... par quelques bellâtres dénudés .

...

Votre public est **drogué**... Monsieur BERN...

Tels des **vampires**... ils ont besoin de ce poison... de ce **sang bleu** qu'ils rêvent de voir s'écouler dans leurs veines.

Les clients **affluent**... toujours plus nombreux... pour consommer du « **Joint Carlos** »... de la Sharon **Stone**... de la **blanche** de Monaco... mais également des princesses en **herbe**... des **héroïnes** de feuilletons... des **conjoints** bien roulés...

Toutes ces drogues douces... hallucinations d'un monde meilleur... dont l'accusé s'est fait le **dealer**.

Sa production est internationale !

Été comme hiver, il est **partout** ... à Saint-Tropez, pour les vieilles **ridées**... à Los-Angeles, pour ses produits sur-gonflés... mais également en Espagne, en Suède, en Angleterre... **toute l'Europe est contaminée**.

...

A **qui** veut-il faire croire qu'il va... chaque semaine... assister en personne aux événements qu'il décrit dans ses rubriques mondaines ?...

Cela n'est qu'une **couverture**, que Télé 7 jour a trop rapidement tiré à lui... en voici une **preuve**... CARSPECIAUX 157 \f «Webdings» \s 14.... production à l'appui.

...

Comment pouvez vous soutenir avec tant d'aplomb... que vous étiez présent le **même jour** au Luxembourg à 10 h 00 pour le mariage d'un prince **boutonneux**... et en Espagne à 11 h 00 pour le baptême d'un petit **morveux**...

Auriez vous pris l'autoroute sans respecter les limitations... ? **Non, Monsieur BERN**... ! Il est impossible de se trouver au **même moment à deux endroits différents** : ... d'autres avant vous s'y sont entrepris et se sont retrouvés, hélas.... au **Tapis**.

Et sont-elles toujours **propres**, vos histoires ?... **Sans danger** pour ceux qui les consomment ? ...

A voir comme certaines sont **bêtes**... on se demande parfois si elles n'auraient pas **bouffé du foin**, et pourquoi pas de la farine animale... **prions** pour leur salut...

...

Mesdames et Messieurs du Jury... depuis quelques années... nous sommes passé de la diffusion homéopathique de Point de Vue... à un véritable **commerce de gros** :

Chaque semaine... le magazine **GALA**... CARSPECIAUX 157 \f «Webdings» \s 14... véritable **opium du peuple**, est revendu en dose de **90 pages**... à plus de **285.000 consommateurs**.

...

Un grand nombre d'échantillons ont été **saisis** chez l'accusé, ...et sont versés aux débats.

...

Saisie intéressante d'ailleurs... puisqu'elle permet à mes Services d'empêcher Monsieur BERN... de commettre un nouveau délit : ...

... la publication d'un article élogieux... sur un **obscur** régent de l'Ordre des Hauts de Seine... un certain **BOULARD**...

Tromperie !

Peut-on seulement flatter un tel personnage... lorsque l'on sait dans quelles conditions s'est déroulée son élection... **comptage... recomptage... votes par procurations**...

Heureusement... son règne s'achève et ce tyran a du **se résigner**... en ces temps de révolte... sur la place de grève... aux cris de « **DAUPHIN, agit** »... à **céder** sa place à un successeur partisan de la cravate HERMES et du costume ARMANI.

En effet... NANTERRE n'est pas épargnée par les querelles de Palais qui... comme d'autres... nourrissent la vie des Cours.

Intrigues incessantes des **Young** et autres **modernes nouvellement arrivés**... face aux **anciens** qui se sentent menacés.

Mais il s'agit là d'un autre procès. Il faut **réseaux garder** et **calme conserver** sur ce **sensible sujet**.

...

Mais revenons une nouvelle fois à notre **mouton**... qui à l'instar du barreau **tout entier**... sera lui aussi... et n'en déplaît à Mme LEBRANCHU... véritablement **tondu** !

L'attitude de ses clients **conforte**... la culpabilité de l'accusé...

Pris en flagrant « **délices** »... ils fournissent régulièrement les mêmes **alibis**... aux services de Police.

*« Je vous jure, ce n'est pas à moi,
Je l'ai trouvé par terre
Je n'y touche pas, je ne le lis pas
C'est à ma femme... , c'est à ma sœur... c'est
à ma mère... »*

Jusqu'ou iront-il pour se justifier ?

...

Faudra-t-il supprimer ces lieux de perdution que l'on appelle « **Salons de coiffure** » ? ...

Ces endroits discrets où les victimes de son odieux trafic... peuvent discuter ouvertement de leur dépendance... et s'adonner sans complexe à leur faiblesse, ... , **protégés** par l'illusoire impunité de l'anonymat... sous la bénédiction des **fournisseurs de la pire espèce**... ces « capilliculteurs biocosméticiens » déjà dénoncés par DESPROGES dans sa satire au titre aussi **réaliste** qu'évocateur... « Dieu... que je hais les coiffeurs... ».

Mais que fait la Police ?

Hélas... elle cautionne sans le dire cet affreux trafic.

Elle **connaît** les revendeurs... les fournisseurs... les **BERN** et tous ceux de son espèce....

Je **soupçonne** même certains fonctionnaires... et pas seulement de police... de consommer régulièrement les produits de l'accusé.

Comment expliquer autrement... l'attente... ou les propos déliants... constatés aux guichets de la Poste et de la SNCF... ou encore le regard **bovin** des **troupeaux** de pervenches qui s'acharne régulièrement sur **ma** voiture... :o) en particulier quand c'est ma femme qui la gare.

Une seule explication... la consommation **abusive** des substances **psychotropes** servies par l'accusé.

...

Mais plus dangereux... la matière première baisse en qualité... *les plus anciens d'entre vous se souviennent avec émoi... des frissons provoqués par l'apparition de la Reine Paola... en robe de mariée.*

Pour atteindre aujourd'hui de tels extases... il faut maintenant du détail plus... **croustillant**... : les

strings de Stéphanie... les **implants** de Pamela... la cellulite de Lady Di,... le piercing de Madonna...

...

Mesdames et Messieurs du Jury... **aggravant** son cas... l'accusé s'en prend aux victimes les plus démunies... les plus diminuées... les personnes âgées...

Véritables « **accros** », *elles voudraient arrêter... elles savent que c'est nocif*, mais pour les sevrer... il n'y a pas de PATCH, à peine un PAF, autant dire... rien.

Le Fou du Roy va encore **frapper** dans le silence d'un appartement ... où il apportera une illusion de joie... et de divertissement...

Quelle cruauté... de sortir ainsi les personnes âgées de leur tristesse et de leur ennui...

Mais vous l'aurez compris ! ... Monsieur BERN poursuit ici un mobile précis ...

... En s'acharnant ainsi sur les **mamies**... il cherche en réalité à se venger de sa plus vieille ennemie...

celle-qui-mérite-la-confiance-des-vedettes.....

... la mère... **DENIS !!**

...

Mesdames et Messieurs, **méfiez vous !**...

Nul n'est à l'abri de ce sourire idiot qui **surprend** ses victimes.... telle la vision **soudaine** d'une cravate assortie... chez notre Bâtonnier préféré....

D'ailleurs... avez vous déjà essayé de sourire ainsi... comme un benêt...pendant des heures...

Et bien moi oui... regardez...

Il est impossible de parler...

sans s'être longuement entraîné... sans avoir travaillé ce sourire stupide qui paraît spontané.

PREMEDITATION !

Fruit d'années d'entraînement... travail de longue haleine... ce sourire est à **lui seul** une preuve **suffisante**... de sa **culpabilité**.

Toutefois, Monsieur BERN, à votre décharge... il faut mentionner le résultat d'une enquête difficile... qui obligea mes Services à visionner... **des heures durant**... vos diverses émissions... puis à **lire**... **comble du supplice**..., **tous vos ouvrages**...

Neuf volumes... **pire** que les Rois Maudits...

Hélas, n'est pas DRUON qui veut...

En outre... tous les sévices textuels infligés à mes substituts pourraient d'un prud'homme me valoir une sanction... il est à craindre que jamais ces derniers ne me pardonne d'avoir du, comme témoin, écouter Céline Dion.

...

Mais je m'égare...

...

A court d'arguments, votre avocat pourrait tenter de plaider **la folie** ...

Il faut hélas être conscient pour sortir autant de banalités... Certes, vos invités ne vous aident pas à élever le niveau... mais vous êtes tombé bien bas, Monsieur BERN... **et pour un porte-drapeau**...**vous portez bien votre nom**...

Vous vous vantez d'être le « roi des fous »...

... Mais Stéphane, **vous ne bernez personne**...,

Vous ne vous en tirez pas avec un séjour à l'hôpital... ce serait se moquer de la charité.

...

Et charité bien ordonnée commence par vous même... : et il est temps maintenant d'évoquer l'enquête de personnalité.

Celle-ci nous apprend que les grand parents de l'accusé étaient luxembourgeois, qu'à la maison, il a reçu une éducation stricte et qu'il ne se souvient pas « d'un seul jour sans gifle ou punition ».

Mais Monsieur BERN, quand on a votre **tête**... il ne faut pas s'étonner de prendre des **claques**...

...

Il indique également, et je cite, qu'il « *n'est pas né avec une petite cuillère dans la bouche* ». ... Pourtant... à vous regarder sourire de près... on pourrait se demander... si vous n'avez pas oublié de l'enlever...

Dès sa puberté... quand ses camarades s'adonnaient à des ouvrages autrement plus « seins »,... l'accusé avoue s'enfermer dans sa chambre pour y lire des magazines féminins...

Est-ce son faible niveau d'anglais qui lui fit alors traduire malencontreusement le titre « NEW LOOK »... par « POINT DE VUE »... ?

...

BERN réussit rapidement à s'introduire dans le gotha et en devient le chroniqueur le plus polyvalent... à défaut d'être polytechnicien...

Télévision, radio, presse écrite... tous les supports sont bons pour assouvir son **vice**.

Expert es têtes couronnées..., il avoue « aimer l'encens et les pompes »... **A voir comme il les cire, c'est à n'en pas douter**...

A 18 ans, il adhère à la Nouvelle Action Royaliste et milite pour la réhabilitation des fins de race.

Mais ce n'est pas une valse et tout ceci n'a qu'un temps...

Quittant le Lyonnais pour ouvrir un compte à PARIS... il dilapide ses biens et se lance dans la restauration ... A défaut de whisky, **BERN** s'attaque au bourbon.

Il cuisine déjà le Gratin... goûte au mensonge... soupe du scandale et rapidement... ne fait plus qu'une bouchée des Reines.

Il prétend d'ailleurs qu'un plateau de télé... c'est comme la table idéale... on se demande qui on pourrait inviter pour que cela soit réussi....

Quand je pense à la dernière émission de Monsieur **BERN**... j'ai l'impression d'avoir **jeûné** et je ne viendrai **pas souvent dîner chez lui**...

En parlant de dîner... je vois François Xavier qui louche vers le buffet... il est donc grand temps de passer aux autres chefs d'accusation : **braconnage et incitation à la haine royale**.

...

Protégés sous d'anciens régimes... les rois et les reines sont aujourd'hui devenus une espèce en voie de disparition,... qui ne réussit à survivre qu'aux seins de réserves situées en Angleterre... en Espagne... ou en encore chez nos amis les Belges... dont les histoires légendaires n'ont d'égales que celles que tentera de vous servir... tout à l'heure... mon fabuleux contradicteur.

...

Les aristocrates n'ont que trop souffert d'une chasse à outrance dont ils sont les victimes.

Certains,... heureusement oubliés,... ont pu se reproduire ici et là... souvent contraints d'accepter un partenaire sorti du ruisseau... un étalon de gouttière...

Mais la survie de la race se trouve parfois en dehors du gotha... les anglais l'ont bien compris... .. Un bon Dodi vaut mieux que deux Camilla.

...

Tirés en toute légalité jusqu'en 1914.... date à laquelle le trophée de SARAJEVO.... permit de prendre conscience des risques d'une telle extermination.... la chasse aux têtes couronnées est désormais **interdite**...

...mais l'accusé **braconne** !

En effet... Monsieur BERN n'hésite pas à les faire sortir de leur retraite.... pour les mener à l'échafaud de l'actualité.... et lancer à leurs **trousses des meutes de paparazis enragés**.

Tels des chiens **de sang**... sur un gibier blessé.... ils capturent leurs images... saisissent leurs pelages... piétinent sans relâche leurs vies et celles de leurs petits.

Les dernières portées déjà régressent...

On tente encore de protéger les vieux mâles... Rainier... Philippe... Carlos... mais les jeunes prometteurs... William, Charlotte et les autres... ne sont pas épargnés.

Des troupeaux entiers y passent... la chasse est ouverte... il n'y a plus de sanctuaires... **toutes** les anciennes réserves sont pillées ... Saint-Tropez, Ibiza, Le Lavandou... ils n'ont plus aucun répit... les chasseurs sont partout.

Ils guettent **même** la migration des reines... qui dès le mois de décembre... se dirigent en troupeaux vers les alpages de Saint Moritz.

...

Tel un maître d'équipage... l'accusé poste **ses chiens** autour des hôtels... des villas... des points d'eau.

Des meutes cruelles et dressées... armées de « CANON » 24 x 36, artillerie légère... pour rencontres adultères...

...

A l'affût du moindre bruissement de robe de soirée... d'un taxi.... d'un service de sécurité....

... elles traqueront leurs victimes sans pitié... jusqu'à l'issue fatale d'une cavale désespérée.... qui vit une princesse en vison terminer trop rapidement sa course sous un pont....

BERN apparût alors au grand public... tel un Saint Hubert du bottin mondain... vantant les mérites de cette reine du Bal en continu sur TF1... après avoir incité ses troupes à la haine royale.... pour mieux servir ses sombres desseins.

...

Vous l'aurez compris... **tout**,... dans le comportement de l'accusé... témoigne de sa culpabilité.

Votre Cour ne se laissera pas abuser par le récit d'une enfance maltraitée...

et ne manquera pas d'entrer en voie de condamnation à l'encontre de cet être innommable !

Mesdames et Messieurs... vous me trouvez cruel et sans pitié...

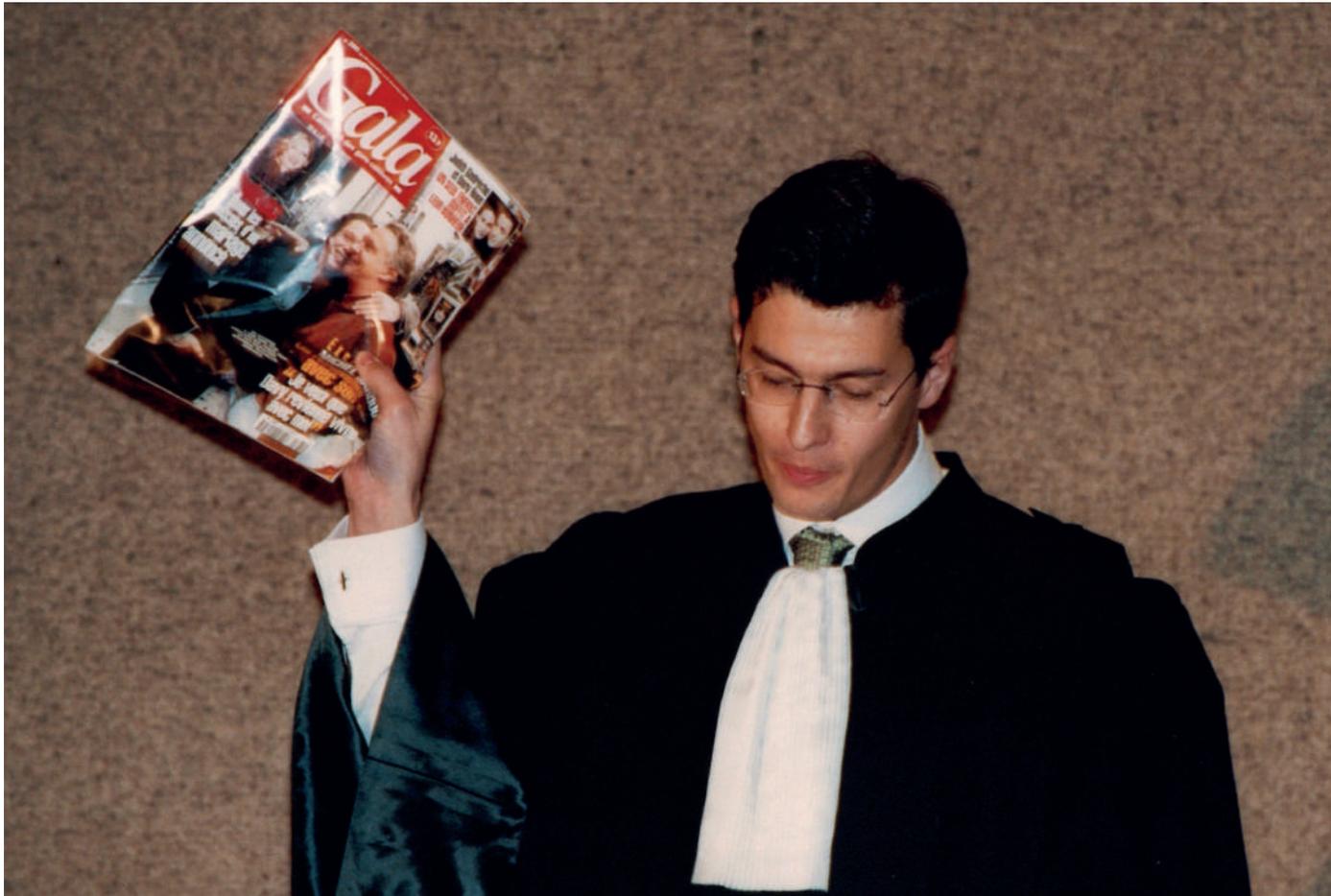
Mais lorsque vous saurez que BERN en allemand signifie OURS... vous vous souviendrez... j'espère... qu'il ne vaut pas vendre la peau de Stéphane... **avant de l'avoir tué.**

C'est pourquoi... je sollicite sans hésitation... l'application d'une peine... capitale, ... qui aura l'avantage de trancher une fois pour toute ce sourire moqueur... et de permettre à l'accusé de partager ... enfin... le sort de son royal fournisseur.

...

Hélas... le temps nous est compté... il faut maintenant que je cède la place à son avocat qui trépigne déjà derrière son bureau...

Que la Cour se rassure... et vous aussi Jean-Pierre... c'est bien là.... mon dernier mot.



LA PLAIDOIRIE DE LA DÉFENSE

M^E VINCENT MAUREL

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me lève avec tristesse, après avoir entendu avec effroi les réquisitions de Monsieur l'Avocat Général.

Il y a deux siècles, un triste matin de janvier 1793, la victime d'un procès inique tombait sous le couteau de la guillotine, en place de grève.

Aujourd'hui, jour de grève, il semble que certains aimeraient à nouveau entendre le bruit sinistre des têtes roulant sur le pavé.

Mais je ne laisserai pas l'histoire se répéter.

Alors Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir commis d'office pour défendre, même si c'est difficile, Stéphane Bern.

C'est avec fierté, même si vous vous en moquez Monsieur l'avocat général, que je vais marcher, humblement, dans les traces de mes glorieux aînés, dans les traces de ceux qui, pleins de courage, se sont dressés face à l'injustice au péril de leur vie :

De Sèze et Malesherbes.

Mais, Mesdames, Messieurs de la Cour, je ne ferai pas comme Malesherbes, pourtant superbe face à la tragédie : je dominerai mon émotion.

Je ne ferai pas comme De Sèze, auquel le Roi martyr, digne jusqu'à la fin, avait demandé de supprimer sa péroraison, je vous attendrai...

Car comme l'a écrit notre confrère, Paul Lombard, quand il ne reste rien, demeure le cœur des jurés.

« *Le secret est d'abord de plaire et de toucher* »...

C'est ainsi qu'en allant chercher votre cœur, en l'échauffant et en le remuant, j'obtiendrai de votre cour la reconnaissance de l'innocence la plus totale de Stéphane Bern.

La reconnaissance de cette innocence, je la veux !

Je la veux car je sais une personne au moins fascinée par l'univers tant moqué de Stéphane Bern, ma mère...

Maman, je te dédie cette plaidoirie.

Stéphane Bern vient d'être accusé par Monsieur l'avocat général de :

« Trafic de stupéfiants »... de « braconnage »... d'« Incitation à la haine royale »...

Mais Monsieur l'honorable organe du Ministère, vous et vos prédécesseurs avez trop fréquenté les Cohn-Bendit et les Laguiller...

Vous voilà adopter les formes de procès chères à leurs maîtres à penser.

Stéphane Bern vous gêne, alors vous inventez les qualifications les plus fantaisistes pour vous en débarrasser !

Monsieur l'avocat général, vous auriez accusé Stéphane Bern d'« *abus de confidences* », pour avoir dévoilé une partie des secrets qu'un prince de ses amis lui aurait confié, peut-être aurais-je plaidé coupable !

Vous l'auriez accusé de « *recel de biens royaux* », pour ne pas avoir dévoilé tous les secrets qu'un prince de

ses amis lui aurait confié, peut-être aurais-je plaidé coupable !

Vous l'auriez accusé d'« escroquerie, aggravée par l'état de faiblesse et de fragilité de ses victimes », pour avoir vendu des histoires d'amour niaises et impossibles, à des épouses désœuvrées, à de jeunes vierges qui croient au prince charmant et aux plus romantiques de nos consœurs... peut-être aurais-je plaidé coupable !

Mais là, pardieu !

Avez-vous bien regardé Mr Bern ?

L'avez-vous bien regardé ?

Avec ses grands yeux d'enfant émerveillé...

Ses petits cheveux bien coupés, soigneusement tirés en arrière...

Son nez d'aristocrate, qui aurait pu être celui d'un bourbon !

Et son sourire si poli... Qui agace, certes...

Mais on ne condamne pas un sourire !

Où est-il, le trafiquant ?

Où est-il l'ignoble individu que vous nous avez décrit ?

Et où sont-ils les fruits de son prétendu trafic ?

Point de villa luxueuse, de grosse voiture ou de bijoux coûteux...

Non...

Stéphane Bern a une petite vie simple, bien rangée, loin du luxe et de l'opulence.

Il vit au milieu de livres, dans un petit trois pièces, rue des Martyrs.

Il porte de petits costumes, à trois pièces eux aussi... taillés chez Dormeuil, c'est vrai, mais uniquement



parce que chez Dormeuil, on sait camoufler les imperfections de son petit postérieur.

Il se déplace dans de petits bus, dans lesquels il se faufile discrètement, pour s'asseoir à l'arrière, sur la plus petite des places...

Ses seules richesses ?

Une petite bague en lapis-lazuli, censée chasser le mauvais œil...

Et sa grande humilité.

Et oui !

Et oui, Mesdames, Messieurs...

Il n'y a pas dans cette salle remplie d'avocats à l'ego surdimensionné et de magistrats non moins contents de leur état, personne plus humble que Stéphane Bern.

Il le dit lui-même (*Cote R2, Mr le Président*)

« ... il faut garder l'humilité du journaliste. Je suis là pour parler des autres, pas pour me faire connaître ».

Il parle des autres, pas de lui :

J'en veux pour preuve la pièce que vous trouverez en cote D2, Monsieur le Président... :

Son **autobiographie**, au titre non équivoque : « *Mon Royaume à Moi* » :

Ahhh ! Vous avez beau jeu de nous parler de princesses en herbe, d'héroïne de feuilletons fumeux, et d'autres « *affreux disiaques* »...

Vous avez beau jeu d'accuser Mr Bern de souiller nos côtes, en mettant sous les galas, la plage...

Mais moi, je crie à l'infamie !

Monsieur l'avocat général, pour reprendre vos jeux de mots à deux sous, n'essayez pas de « *berner* » la Cour !

Je ne pense pas que vous vous soyez fait à dessein le complice de cette masse grouillante, qui raille, qui méprise et qui crache...

Cette « *intelligentsia* » parisienne, qui a fait du politiquement correct son seul Dieu, et qui prend plaisir à dénigrer celui qu'elle ne comprend pas ou ne veut pas comprendre.

Vous êtes trop subtil pour vous mêler aux loups, à ces guignols qui n'imaginent Stéphane Bern que se frottant comme un teckel sur la jambe du prince Rainier en poussant des cris d'extases à faire rougir les moins farouches de nos consœurs, ou se faisant un masque de beauté avec le placenta de Caroline de Monaco !

« *Quo quisque stultior, eo magis insolescit* »!

« *Plus un homme est stupide, plus il est insolent* » !

Non, si la presse people vous gênait vraiment, si l'actualité des têtes couronnées vous dérangeait, et si les histoires de fesses de nos artistes vous indisposaient, ce n'est pas Monsieur Bern que vous auriez convoqué sur le banc des accusés... c'est la société toute entière !

Car vous le savez très bien, c'est elle qui est friande de cette actualité, qui veut tout savoir sur les grandeurs et décadences de ceux et celles qui marquent leur existence ! Et cela fait des siècles qu'il en est ainsi.

Bernardin de Saint Pierre, en son temps, l'écrivait déjà :

« *Les gens ne veulent connaître que l'histoire des grands et des Rois* »!

Jalousie !!!

Voilà, en vérité, votre réelle motivation !
Vous êtes un jaloux !

Car vous, Monsieur l'avocat général, vous savez qu'aussi long votre bras puisse être, jamais vous ne toucherez les étoiles.

Vous pensiez Stéphane Bern cuit, espérant que je ne serai pas cru ?

Et pourtant :

Mesdames, Messieurs, aux yeux de Monsieur l'avocat général, le crime de Stéphane Bern, son vrai crime, c'est sa gloire !

Sa gloire !

La France entière connaît Mr Bern, mais, elle ne connaît pas Mr Bernier...

Ne niez pas, Monsieur !

Vous êtes d'autant plus jaloux que vous, fidèle serviteur de la République, êtes dans l'ombre alors que Mr Bern est dans la lumière... parce qu'il aime les Rois !

Ah Monsieur, j'entends votre réaction.

Dans ce pays où l'on n'a pas d'autres choix si l'on veut une couronne que d'aller chez le dentiste, voilà un véritable crime : aimer les Rois !

C'est un crime de lèse-République !

Et Stéphane Bern ne s'en cache même pas.

Pire, il le revendique !

Il l'a écrit dans son livre (Cote D2, Mr le Président)/

« Le royalisme chez moi est une pulsion infantile »

Ou encore (Cote D2 toujours) :

« Je suis un royaliste de cœur et de conviction »

Jean De la Varende l'eut qualifié de manant du Roi ! S'il était né au XVIII^{ème} siècle, il aurait été suisse.

Il aurait offert ses services au Roi de France.

Et, aux Tuileries, par un étouffant vendredi de juin, il se serait battu.

Dans son bel habit rouge, éclatant, sur lequel le sang n'aurait semblé être qu'une parade de plus, tenant son serment de servir la monarchie jusqu'à la mort, c'est l'épée dans une main, l'étendard blanc marqué de la fleur de lys dans l'autre, qu'il serait tombé.

Honneur !

Horreur !

Horreur!

Mr Bern a des idées subversives : il aime les rois !

Et pourtant on le voit partout :

Sur TF1, la chaîne qui fait Roi, dans les magazines, dans les journaux...

Et partout il arbore ce sourire unique, que ce soit en baisant la main de Mme Chirac, en saluant le prince Charles, ou en montant un baudet grec !

Auprès de Christine Bravo, il fait assaut de phrases « chocs » (cote C3) :

« qu'on crache ou qu'on lèche, il faut que ça brille »

Ou encore, au terme d'une longue discussion avec Jacques Attali, le valet du dernier de nos rois, il offre à ses auditeurs le fruit de ses profondes réflexions. Je cite :

« Les vaches sont folles, le monde est fou, mais où va-t-on ? »

Oui, il a acquis une notoriété que vous n'aurez jamais, Monsieur, et il en profite pour faire l'apologie de la monarchie !

Cette monarchie, il la veut vertueuse :

« Aucune monarchie ne saurait exister sans amour, dit-il... La vraie monarchie réside dans la réserve digne, dans l'attitude discrète et humaine »

Cette monarchie, il la veut démocratique :

Il fait sienne en effet la théorie de Bonald selon laquelle « *le Roi est la clé d'une voûte qui n'en soutient pas les différentes parties par son effort mais la maintient en place par sa position* » !

Et il a pour idole deux Bourbon :

Juan Carlos, Roi d'Espagne et Louis-Alphonse, héritier du trône de France !!!

Mais que fait la République ?

Que fait cette République qui, comme l'a dit Anatole France, si elle ne sait gouverner, sait au moins se défendre ?

Où sont-ils les tribuns dont elle a su être tant prodigue ?

Où sont-ils ces tribuns qui savent haranguer les foules citoyennes, qui savent en appeler aux armes pour combattre l'ennemi en marche aux frontières de la patrie en danger, pour combattre le vol noir des corbeaux sur la plaine, pour combattre les soldats qui brûlent et qui pillent nos campagnes ?

« *De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace !* »

Danton réveille-toi : les dieux ont soif !

Mais la République ne fait rien...

Et cela vous désespère, Monsieur l'avocat général...

Alors vous vous êtes dit, peut-être... Peut-être qu'aujourd'hui...

Vous y êtes allé de tout votre talent, n'hésitant pas à accabler Stéphane Bern de tous les maux. Mais, votre éclat n'aveuglera que vous.

Mesdames, Messieurs de la Cour, vous ne pouvez pas condamner Stéphane Bern.

Vous ne pouvez pas le condamner pour ces prétendus trafic de stupés ou je ne sais quoi encore...

Vous ne pouvez pas le condamner parce qu'il aime les rois.

Cette passion pour les Rois qui le dévore, il n'en est pas responsable !

Les têtes couronnées et les puissants sont là, tout autour de lui.

Ils l'obsèdent.

Ils sont là, à chaque étape de sa vie !

A tout le temps vivre en pleine lumière ce que lui vit dans l'ombre :

15 décembre 1960 : Mariage de Mr et Mme Bern... et mariage de Baudouin, Roi des Belges, avec Dona Fabiola de Mora y Aragon !

Novembre 1963 : Naissance du petit Stéphane... et assassinat à Dallas de John Fitzgerald Kennedy !

Novembre 1973 : Goûter d'anniversaire du petit Stéphane, pour ses 10 ans... Et mariage de la Princesse Anne !

1992 : Année difficile pour Stéphane Bern... Mais annus horribilis pour la reine d'Angleterre...

Et pas plus tard qu'il y a 15 jours, le 14 novembre, toujours pour son anniversaire, Stéphane Bern a de nouveau organisé un goûter avec ses camarades...

Mais là encore, il a fallu qu'une Reine, Ingrid, Reine du Danemark choisisse ce jour pour organiser ses funérailles !

Vous voyez bien, ils sont là, partout dans sa vie... Ils sont là, partout dans Paris : à l'Hôtel Georges V, rue Pierre 1er de Serbie, pont Alexandre III, sur l'île Saint-Louis, jusque dans le temple de la République, jusque dans le palais Bourbon !

Comment voudriez-vous que ces Rois et que ces reines ne soient pas le décor de sa vie ?

Sa vie, si triste au début...

Monsieur le Président, **Mesdames...** Mesdames...
Messieurs,

Enfant, Stéphane n'était pas très heureux.

Nul doute que ses parents l'aimaient, et qu'il était entouré des siens...

Mais ils étaient autoritaires.

Ils lui imposaient une éducation stricte :

Tête à claques, déjà, il recevait son lot quotidien de calottes.

Il mangeait à la cuisine avec la bonne...

Il passait ses vacances en colos à chanter nu sous la pluie, des chansons débiles de Pierre Perret...

Et puis... il était gros, avec des lunettes...

Et puis il y avait ce frère, si brillant, qui pour s'amuser s'inventait des problèmes de maths.

Et puis il y avait l'école, où il était la risée de tous parce qu'il n'aimait pas le football et qu'il n'embêtait pas les filles...

Et puis... et puis...

Dans sa tête raisonnait sans cesse l'apostrophe d'Alfred de Vigny :

« *Souffre et meurs sans pleurer* » ...

Il était le Petit Chose, qui souffrait en silence, comme une fleur malade...

Non décidément cette famille n'était pas la sienne, le Bon Dieu avait dû se tromper !

Un autre enfant se serait évadé dans le désert, au côté du petit prince.

Lui s'inventa un titre et se refugia dans la chevalerie : il était le duc de Nemours, du nom de cette ville qu'il traversait, lorsqu'il se rendait à Lyon, chez ses grands-parents paternels.

Il rêvait d'une mort héroïque, pour la défense de son seigneur, comme ce bisaïeul dont il porte le nom, et qui mourut le premier jour de la Grande Guerre, pour la défense des Habsbourg.

Stéphane, le petit duc vivait ses rares moments de bonheur au Luxembourg, chez ses grands-parents maternels.

Il passa ses plus belles années dans leur maison, avec son joli enclos tout en bois, son jardinet, les petits pots de fleur posés sur la fenêtre, et la cuisine toute embaumée du parfum des brioches bien dorées.

Et c'est là, au Luxembourg que sa vie va se transformer.

Le poème triste devint un véritable conte de fée le jour où il découvrit l'existence de la famille grand-ducale et de leur château.

Il adopta immédiatement dans son cœur cette famille, et voua un véritable amour à Jean de Luxembourg, le Grand-Duc, qui était si chouette...

Tout s'accéléra : il apprit par cœur le nom de chacun des membres de cette famille, puis de ceux de leurs ancêtres, puis de ceux de leurs cousins...

De fil en aiguille, toutes les grandes familles d'Europe, n'eurent plus aucun secret pour lui...

Il se plongea dans la lecture des livres d'histoire, guettait à la radio, à la télé la moindre information concernant un roi, une reine, un prince, une princesse, un duc, une duchesse...

Il se créa son royaume à lui, peuplé uniquement de têtes couronnées.

Un soir, au retour de l'école, il découvrit sur la devanture d'une papeterie un magazine qui allait bouleverser son existence.

Un magazine à la couverture dorée, qui se présente comme une boîte de bonbons, avec toutes ses douceurs à l'intérieur : « *Point de Vue Images du Monde* ».

Il n'était donc pas le seul à aimer les rois et les reines !

Dès lors, à l'âge où ses camarades se cachaient pour d'autres lectures, lui se cachait dans un cagibi pour assouvir sa passion avec la princesse Marie Astrid, le prince Charles, et même les deux grand-mères de l'Europe : Zita d'Autriche et Charlotte de Luxembourg.

En même temps naquit en lui une intarissable envie de parler, de raconter, de conter...

A l'école, il finit par passionner tous ceux qui avant se moquaient de lui en les faisant voyager dans les grandes familles d'Europe...

De vilain petit canard, il devint Merlin l'Enchanteur !

C'est alors que l'univers qu'il s'était créé, qui lui avait permis de s'évader, il a fait vœu de l'ouvrir à tous !

Mais il ne s'agit pas pour lui de commenter les grands événements comme le faisait Léon Zitronne, qui s'arrêtait sur la mise d'une héritière comme sur la croupe d'une pouliche...

Non, La Fontaine, un écrivain que vous aimez tout particulièrement, Monsieur le Président, dirait de lui qu'« *il conte, et qu'il conte bien, c'est tout* ».

Oui, Mesdames, Messieurs, à défaut d'être comte, Stéphane est conteur et il nous invite tous au voyage dans son monde de rêve.

Alors, cessons :

Il ne s'agit pas de braconnage, ou de trafic !

Assez d'hypocrisie...

Qu'est ce qui nous rassemble tous ?

Qu'est-ce qui nous permet de nous évader et d'oublier le train-train quotidien, quand ce ne sont pas les malheurs qui nous accablent ?

Ce n'est pas l'actualité que l'on subit quotidiennement, avec son cortège de guerre, d'attentat, de famine, d'épidémie...

Ce n'est pas l'économie, avec ces bourses, qui montent et qui descendent, qui vont et qui viennent.

Et puis, ils nous fatiguent, ces PPD, avec leurs histoires de gamin dans une valise, ou leurs fausses interviews de vrais dictateurs.

Non, ce que l'on aime entendre, vous, moi...

Ce que l'on a besoin d'entendre, ce sont les petites histoires, les potins, les cancans...

On aime bien savoir qui est avec qui, qui aimerait être avec qui, qui n'est plus avec qui.

Et bien Stéphane Bern, il nous offre des potins et des cancans.

Il nous en offre sur tous ceux que l'on voit à la télé, au cinéma, dans les journaux...

Grace à lui, on sait que Vanessa Paradis est super amoureuse de Johnny Depp ;

Que Claudia Schiffer, après la disparition de son magicien de mari, a été adoptée par la famille Citroën, et depuis, adore rouler en Xsara.

Que Bernadette est brouillée à mort avec Xavière, alors qu'il y a encore peu, elles étaient les meilleures amies du monde...

Et au delà, au delà de ces ragots, qui nous distraient, nous amusent, la vertu, la force de Stéphane Bern...

Ce qui fait qu'il est tant aimé, et pas seulement des ménagères de moins de 50 ans et des gamines boutonnières qui fantasment sur Ricky Martin et Brad Pitt, c'est qu'il nous apporte du rêve !

Capitaine au grand cœur, il nous fait embarquer sur son bateau de carton-pâte et il nous transporte dans son monde fabuleux...

Il ne s'agit plus de la cellulite de Cyndi Crawford, du régime alimentaire de Kate Moss ou encore de la toute nouvelle vocation humanitaire d'Adriana Karembeu ! Non, Stéphane Bern nous conte les écarts de poids de

la Princesse de Suède, le savoir-vivre de la Baronne de Rothschild, les bonnes œuvres de la princesse Diane de France.

Il nous charme en nous montrant combien Caroline de Monaco est généreuse, et combien son mari, Ernst-August de Hanovre est doux.

Il nous amuse en nous racontant comment le Prince William a mis un terme aux assauts lubriques de la virginale Britney Spears.

Il nous angoisse, en nous apprenant la blessure que le petit Prince Harry s'est faite au football.

Et, c'est avec émerveillement que, grâce à lui, nous partageons l'amour aveugle de Charles pour la si belle Camilla.

C'est bleu, c'est beau !

Parce que tous et toutes sommes fascinés par les princes et les princesses, qu'ils soient réels ou qu'ils soient tout droit sortis de l'imagination de Perrault ou d'Andersen.

Cette fascination, elle est là, dans notre cœur depuis notre plus tendre enfance.

Mesdames, mesdemoiselles, souvenez-vous quand vous étiez une petite fille, n'avez-vous jamais rêvé être cendrillon, blanche-neige ou la belle au bois dormant, martyrisée par votre vilain crapaud de petit frère ?

Quelle est la femme ici présente qui n'a pas pleuré sur les malheurs de Sissi, impératrice d'Autriche ?

Quel est l'homme ici présent qui n'a pas rêvé d'êtreindre Angélique, marquise des anges ?

Quels sont celles et ceux qui n'ont pas été pétrifiés par la mort de la princesse de cœur, Lady Di, malheureuse bougie dans le vent, soufflée par le destin ?

Stéphane, je me mets à genoux et je t'implore comme les deux petits enfants, dans la ballade d'Hugo, imploreraient leur grand-mère, en mettant ses mains de mourante dans leurs mains réchauffées...

Stéphane,

*« Chante-nous quelque chant de pauvre troubadour,
Dis-nous ces Chevaliers qui, servis par les fées,
Par bouquet à leur dame apportaient des trophées,
Et dont le cri de guerre était un nom d'amour »*

Stéphane nous offre un monde enchanté,

Dans lequel les anges et les douces fées

Se penchent sur le berceau des enfants,

Et où les êtres sont bons et charmants...

Et les gens aiment ce monde enchanté.

Monsieur l'avocat général, vous avez voulu nous impressionner avec des chiffres...

En voilà, des chiffres :

« Sagas », cet été : 9 millions de téléspectateurs... Le référendum sur le quinquennat : 8 millions de votants... 89 avocats étaient présents à la dernière Assemblée Générale du barreau... Ils sont plus de mille aujourd'hui !

Monsieur l'avocat général, vous avez voulu nous émouvoir...

Vous nous avez fait le coup de la vieille grand-mère...

Alors laissez-moi vous en parler moi, de cette vieille grand-mère.

Cette vieille, qui attend aujourd'hui Stéphane sur son vieux poste grésillant, comme elle attendait De Gaulle en 40...

Elle attend, parce que, comme en 40, elle a besoin d'un peu de liberté, elle a besoin d'un peu d'espoir.

Parce qu'elle est seule la vieille.

Parce que dehors il fait froid.

Parce que dedans, il fait froid.

Parce que tout le monde s'en fout.

Parce qu'elle attend la mort, et même la mort l'a oubliée, la vieille !

Tout le monde l'a oubliée...

Sauf Stéphane...

Avec son sourire qui énerve...

Mais avec Stéphane, elle est un peu moins seule la vieille...

Elle rêve, elle franchit les murs de sa solitude.

Elle devient l'invitée des rois et des reines, qui la guident dans leur château, qui lui ouvrent les portes de leur salon, qui lui montrent leurs vieilles photos, et qui lui parlent de leurs enfants, surtout du petit dernier, qui a de si bons résultats à l'école...

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs du Jury...

Voilà ce que j'avais à dire sur Stéphane.

On lui a imputé la vente d'un bonheur par procuration...

Ah, il gémit autant que vous sur le caractère éphémère de ce bonheur...

C'est son affreux désespoir de ne pas pouvoir donner plus encore...

Mais du malheur qui revient, lorsque le poste s'éteint, il n'en est pas responsable...

Et c'est lui que vous accusez...

Lui que vous voulez condamner à ne plus faire rêver. C'est à lui que vous voulez ôter le sourire.

Lui, qui est l'objet de l'amour du peuple, qui ne vit que pour le peuple et qui est ému au seul nom du peuple.

Lui, qui apporte du bonheur.

Lui, qui devrait être payé par la sécu !

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, vous ne condamnerez pas Stéphane Bern.

Quant à vous, Monsieur l'avocat général, vous, dont la jalousie est maintenant connue de tous, soyez sûr d'une chose, Bern, l'« ours », ne viendra pas à vos funérailles.

Mais moi, moi, Stéphane, il viendra à mon mariage.





LE DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ STEPHANE BERN :

Monsieur le Président, mesdames, messieurs. C'est difficile de prendre la parole de si brillantes plaidoiries. Vous me pardonnerez en préambule de comparaître devant vous maquillé mais je dois un aveu, je quitte à l'instant le tournage du prochain film de Gabriel Aghion avec Nathalie Baye et Josiane Balasko, dont le titre va ravir cette noble assemblée de robes noires : « Absolument fabuleux ». Au fond, je ne me sens pas vraiment dépaysé, la Comédie Humaine peut revêtir plusieurs visages.

Et puis, je me sens un peu angélique en comparaison avec Eddy et Patsy, comptables de ma vie si bien connue à l'école : substances illicites dont je suis pour ma part totalement exempt. D'ailleurs, je vais vous donner une petite anecdote qui va sans doute vous émouvoir. Je n'ai pas osé dire au producteur du film que je devais comparaître devant vous et je lui ai dit que j'avais simplement un procès à Nanterre. Il a voulu appeler madame le Garde des Sceaux pour arranger cette affaire... Heureusement, j'ai finalement avoué que c'était pour rire. Ça vous fait rire, pas lui. Revenons-en aux stupéfiants. Comme l'est votre acte d'accusation, monsieur l'Avocat Général, vous m'accusez d'être coupable de trafic de stupéfiants et moi, je vous demande d'être blanchi, blanchi comme les Monégasques, d'autant que c'est une affaire de famille, vous savez que la mère du prince Rainier était blanchisseuse à Constantine.

Ensuite, je vous ai vu venir avec vos attaques grossières sur mon physique, certain ingrat, je l'assume. Je précise : c'est 1,75m et non pas 1,20m. Vous m'accusez en quelque sorte d'avoir un simple délit de sale gueule. Vous vous faites Guignol monsieur !

C'est une plaisanterie que je vois souvent sur les chaînes câblées et c'est vrai que j'ai fait mienne cette parole : « *eh bien pour que ça brille, il faut cracher et cirer, mais l'essentiel, c'est que ça brille* ». Donc, vous feriez mieux en parlant de trafic de stupéfiants, de mieux arpenter les couloirs de nombreuses maisons de production. Vous verrez que quand je suis enrhumé, je le suis vraiment et que, pour ma part, la farine, c'est uniquement pour les gâteaux. Mais évidemment, je ne citerai aucun nom. Hélas je risque ma tête... eh bien monsieur l'Avocat Général, faites-moi la grâce d'enlever cette hermine en signe de respect pour la mémoire de notre bon Roi Louis XVI. D'ailleurs, comme disait Marie-Antoinette : « *j'en appelle à toutes les femmes, j'en appelle à toutes les mères* » pour qu'aujourd'hui vous me pardonniez ce crime de faire rêver. Effectivement, je crois que par les temps qui courent, faire rêver est plutôt d'utilité publique.

Je demande cette grâce d'être décrété d'utilité publique simplement parce que j'ai reçu quelques lettres assez étonnantes après les résultats de « Sagas » cet été. C'est vrai qu'heureusement, mon avocat a plaidé avec brio et rappelé qu'il y a eu quelques millions de téléspectateurs et je n'ai pas à produire cette pièce. J'aurais dû, peut-être en temps utile, mais j'ai reçu beaucoup de lettres de SDF qui m'ont écrit c'est vrai que je donnais une heure trente de plaisir et que, peut-être qu'après ils retombaient dans le marasme de leur vie quotidienne, mais ils ne voulaient pas gâcher cette heure trente de plaisir-là parce que l'actualité telle qu'on nous l'offre au Journal télévisé laissait un petit peu le goût du cauchemar. Je crois qu'effectivement on vit tous un cauchemar éveillé. Les factures sont plus ou moins lourdes à payer, on n'a plus ou moins les

moyens de les payer, mais la vie n'est pas si belle pour tout le monde.

Pour parler des personnes âgées et j'en viens à elles. Eh bien, s'il faut sauver le soldat Sevrans... je vous demande aussi de me sauver, moi et ma pauvre tête à claques. Mais ce sourire n'est pas feint monsieur l'Avocat Général, simplement j'ai du plaisir à faire le métier que je fais, j'ai du plaisir à partager ma passion avec le grand public. Et je vous sens venir m'accuser de jeunisme en quelque sorte. Vous voulez que les personnes âgées aillent à l'hospice, qu'elles n'aient plus le droit d'être chez elles devant leur téléviseur, à regarder Pascal Sevrans l'après-midi et Stéphane Bern le soir ? D'ailleurs, faudra que je demande à TF1 d'avancer l'horaire parce que c'est vrai que Célébrités est un peu plus tard. Eh bien non, ce jeunisme qui a eu pour victime Philippe Bouvard récemment, ne m'aura pas.

Vous m'accusez aussi de braconnage royal. Moi de jouer les paparazzi, mais comment donc ? Quand les personnalités royales, les stars, les têtes couronnées m'invitent dans leur salon, j'évite de demander le chemin de leur chambre à coucher ou de la salle de bains. J'ai toujours respecté la vie privée. D'ailleurs, je n'ai jamais comparu à Nanterre, c'est vous dire... Je crois vraiment que vous vous trompez de personne. Oui je suis certainement un électron libre dans un champ de particules... mais, sans soutenir les verts, je suis quand même un peu écolo à mes heures. Si je m'intéresse au sang bleu j'ai aussi la main verte parce que je protège les espèces en voie de disparition : les vieilles... pierres, c'est vrai et...

Il y a eu un moment d'émotion, vous l'avez rappelé tout à l'heure, les cruelles, disparitions de cette année ne vous ont pas échappé, mesdames et messieurs : la comtesse de Barcelone au mois de janvier, la reine mère Giovanna de Bulgarie également, récemment la reine Ingrid de Danemark et je dois le dire, même si la reine mère a fêté ses 100 ans, elle s'est pris les





j'envoie du courrier, ça se perd dans les boîtes aux lettres. Mais c'est vrai que vous avez cité le Grand-Duché du Luxembourg. Et c'est vrai que c'est là qu'il est mon royaume à moi. Tout simplement parce que j'ai découvert à l'âge de 4/5 ans qu'il y avait un grand-duc et une grande-duchesse et quand je rentrais à Paris au lycée, pour frimer je parlais du Luxembourg et qu'on me disait : « Ah tu étais au jardin du Luxembourg » mais mon jardin à moi c'était le vrai Grand-Duché du Luxembourg et nous priions d'ailleurs tous les soirs. Vous voulez que je vous épargne la prière ?... Grand Dieu, bénis et protège notre auguste souverain et son auguste famille... la grande-duchesse jeune fille Charlotte... oui, parce que c'était des noms allongés, ça permettait d'en dire plus. Et en tout cas, c'est vrai que le Luxembourg m'a permis de me forger des convictions royalistes.

J'ai été très surpris en arrivant en France que nous soyons en République et j'ai été tout de suite démenti la première fois... que j'ai eu mon « bon de soupe » pour aller à l'Élysée. Je dois dire que c'était sous le règne du président Mitterrand et je me souviens qu'effectivement il y avait la cour, les barons, les dauphins potentiels et les courtisans, certainement. Je raconte dans mon livre cette anecdote : je me souviens que c'était pour les visites de Charles et Diana à Paris et ce jour-là on donnait Starmania. C'est le président qui avait eu cette idée pour amuser la princesse de Galles, regrettée princesse de Galles. Jean d'Ormesson, qui était mon voisin de table disait : « Ah c'est épouvantable, ce spectacle ridicule »... à ce moment-là le président s'approche de nous et dit : «il faudrait voir Starmania» et j'entends Jean d'Ormesson dire : « je disais justement Monsieur le Président, quelle bonne idée de donner ce spectacle pour le Prince et la Princesse de Galles ». J'ai compris enfin ce qu'était la Cour et les courtisans, et rien n'a changé.

Effectivement, j'aime les familles royales, les têtes couronnées, les princesses. La princesse Stéphanie peut bien chanter « Ouragan » elle sera toujours princesse et l'on l'en aimera que plus. Quant à la

marquise des anges dont vous parliez, Angélique, pour ma part je veux bien être Goeffrey de Peyrac, mais ne me demandez pas de prendre dans mes bras Michèle Mercier aujourd'hui !

C'est pourquoi, au nom de ce simple devoir de service public, même s'il m'arrive également de travailler à la fois sur le service public, à la radio et sur une chaîne privée à la télévision, eh bien je crois que le service du public est bien c'est d'offrir au public, non pas ce qui l'abrutit ou ce qui l'abaisse, mais au contraire, de lui donner une part de rêve parce que je crois que nous avons besoin de vivre nos rêves par procuration.

Nous avons besoin d'élever notre âme et je pensais qu'à côté des émissions qu'on peut voir, voulez-vous que je vous en cite ? Entre « ça se discute », « C'est mon choix » et autres où on nous parle de transsexuels, de vies privées plus ou moins normales, de toutes sortes de travers, je n'ai pas le sentiment vraiment de donner une mauvaise réputation, ni à la télévision ni à la radio. C'est pour cela que j'implore, je ne me mettrais

pas à genoux mais j'implore en tout cas votre indulgence, parce que j'ai été élevé pour être non pas le meilleur, mais pour faire bien mon travail et vivre ma passion. Et je demande simplement aux jeunes qui nous écoutent d'aller au bout de leur passion. Je crois que ce qui leur manque surtout c'est d'en trouver une, mais s'ils la trouvent, c'est d'aller jusqu'au bout. Et pour ma part, c'est vrai que cette passion je l'assume devant vous. Merci.











Un procès pour rire

par Chalk

Non, Madame vous ne rêvez pas ! Costume bleu roi, cravate rouge, le cheveu cranté, les mains faites, cerné par un aréopage d'hommes de loi, de conciliateurs de l'Ordre, de brisards du Barreau et de bizuts du prétoire... c'est bien le petit Stéphane !

Face à lui, le doigt tendu, l'œil sournois, un procureur écumant égrèges les griefs du ministre public et les sous-entendus pervers. Le prévenu maintient en état de dépendance une population accro aux bruits de palais et aux points de gala. Le salon de coiffure et l'Institut de beauté sont les îlots de pont de son réseau de distribution. Sa matière première est une mixture à base d'huiles essentielles et de grosses légumes. Elle fait l'objet de multiples conditionnements : *Gala, le Figueur Madame, France Inter* et même *TF1*, où le prévenu s'est approprié le fauteuil encore titubé de Frédéric Mitterrand ET le trône déjà froid du gros Léon ! C'est toujours la même marchandise : une pomme à la guimauve qui fait planer en déposant du cholestérol dans les neurones. La cerise sur le gâteau, c'est ce sourire exaspérant qui ne le quitte jamais lorsqu'il fourgue sa came.

Sans barguigner, droit dans ses lattes, le Parquet achève son réquisitoire en réclamant la tête du prévenu, ce qui semble excessif.

La Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine a été fondée par le bâtonnier Quibel en 1986. Elle a pour ambition de perpétuer la tradition d'éloquence chez les avocats. Le concours de la Conférence se déroule en trois phases éliminatoires, conduisant à la désignation des deux "secrétaires" de la promotion. Durant la séance de rentrée, qui a lieu début décembre dans la salle de la cour d'assises de Nanterre, ces deux lauréats se mesurent, l'un dans le rôle du procureur, l'autre dans le peau de l'avocat. Dans le box des accusés : une personnalité du monde du spectacle, de la politique, de la presse ou des arts. Avant Stéphane Bern, Philippe Bouvard, Alphonse Boudard, Daniel Cohn-Bendit, Arlette Laguiller, Marc Jollivet et quelques autres ont déjà connu les affres de ce tir croisé.



M. Stéphane Bern comparait, le 1^{er} décembre dernier, au palais de justice de Nanterre, sous le stupéfiant chef d'accusation de trafic de psychotropes.

Le petit Stéphane ne bronche pas. Eu égard à la présomption d'innocence - que tout son personnage corrobore -, il n'a pas été monifié, ce qui lui permet de prendre des notes. C'est fou ce qu'il a l'air zen. D'un air entendu, il glisse un mot à son avocat. Ce dernier se dresse, fusille calmement son contradictoire, et entame sa plaidoirie. Un prône comme les victimes d'erreur judiciaire aimeraient en entendre plus souvent ! Tout petit déjà, son client dessinait des arbres géométriques dans la marge de ses cahiers. Il fit ses classes au grand-

duché du Luxembourg, puis s'imprégna de la toile complexe des alliances contractées, au fil du temps, par les grands de ce monde. Il a fait siennes cette consultation de têtes couronnées, et celle-ci l'a reconnu pour son fou tchatchant. L'avocat de petit Stéphane ose l'éloge de l'eau de rose et de la fleur bleue. Il en appelle à la Belle au Bois dormant qui sommeille en chacune de ses coeurs. Il titille la fibre romantique de ses collègues de robe. Il rend hommage à cette grand-mère en peine d'évasion et de chaleur humaine, guettant sur modulation de fréquence l'heure de Stéphane, comme jadis sur un poste à galène les messages venus d'Angleterre. Et il pousse le machlisme jusqu'à dédier sa péroraison à sa propre mère. Les postures sont campées, le vibrato, poignant : d'une manche magistrale, la défense met la Cour dans sa poche et exige la relaxe.

Alors le petit Stéphane se lève. Son brushing fait des vagues. Il réclame qu'on le blan-

chisse des accusations fantaisistes qui viennent d'être portées contre lui. Il suggère également que son négoce soit déclaré d'utilité publique. Il se compare à un électro libre lâché dans un champ de particules. Avec un flegme qui confine à la goguenardise, il dit sa jubilation de pouvoir clamer Vive le Roy ! devant un tribunal de la République.

La Basoche se retrouve devant un solide buffet pour déballés. Le verdict sera rendu public par arrêt de la Cour le 7 décembre 2001, à la faveur de la 13^e rentrée de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

La 12^e Conférence du Barreau, présidée par M^{re} Alain Boucard, bâtonnier sortant de l'Ordre des avocats, s'est déroulée le 1^{er} décembre 2000, en présence des membres du conseil de l'Ordre, des quatre cents stagiaires de la Conférence et de plusieurs personnalités du département. Le réquisitoire était de M^{re} Colin Bernier. La plaidoirie était de M^{re} Vincent Mauvel. Le décor était celui de la cour d'Assises.

Monsieur Alain Boucard
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats
Les Membres du Conseil de l'Ordre

vous prient de leur faire l'honneur d'assister à la
Rentrée de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine
le Vendredi 1^{er} Décembre 2000 à 18 heures,

au Palais de Justice de Nanterre
au cours de laquelle comparaitra
Monsieur Stéphane Bern

Journaliste, Rédacteur en Chef, Adjoint de Madame Figaro

L'accusation et la défense seront soutenues par
Monsieur Colin Bernier et Monsieur Vincent Mauvel
Secrétaires de la Conférence 2000

P.B. S.F.P. avant le 20 Novembre



**Les Grands procès de la Rentrée
de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine**

**LA CONFERENCE DU STAGE
DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE**

La Conférence du Stage du Barreau des Hauts-de-Seine a été créée par Monsieur le Bâtonnier Patrick QUBEL. La première Rentrée de la Conférence eut lieu sous son Bâtonnat en 1986.

La Conférence a pour ambition de perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau.

Le concours de la Conférence tend à reconnaître la personnalité d'un avocat capable de prendre la parole dans des conditions difficiles, d'émuover un public critique afin d'emporter sa conviction.

Les Candidats doivent séduire, convaincre et défendre en faisant appel à toutes leurs ressources : rigueur intellectuelle, humour, passion, émotion, culture...

Chaque année, les Secrétaires participent à la Rentrée de la Conférence, le premier vendredi de décembre dans la salle de la Cour d'Assises ; ils se font pour l'occasion défenseur ou accusateur et mettent en scène du procès fictif d'un invité de marque du monde littéraire, politique, scientifique, journalistique... comme dans tout procès, l'accusé a la parole en dernier.

**LA RENTREE DE LA CONFERENCE DU BARREAU
DES HAUTS-DE-SEINE DE 1986 A NOS JOURS**

1986 : Sous le Bâtonnat de Monsieur

Patrick QUBEL.

Procès de Monsieur Philippe BOUVARD

Monsieur Pierre-Arri LAUGERY,

Monsieur Gilles DUFLOS et

Madame Jacqueline ROUX-MONTEMBERG,

Secrétaires de la Conférence.

1987 : Sous le Bâtonnat de Monsieur

Alain NICOLAS

Procès de Monsieur Alphonse BOUDARD

Monsieur Loïc LEMOINE

Monsieur Hubert de FREMONT

Secrétaires de la Conférence

1989 : Sous le Bâtonnat de Monsieur

Jean-Luc RIVOIRE

Procès de Monsieur Léon

SCHWARZENBERG

Madame Catherine VIDAUO,

Monsieur Ralph BOUSSIER et

Monsieur Frédéric DELAMEA,

Secrétaires de la Conférence

1990 : Sous le Bâtonnat de Monsieur

Jean-Luc RIVOIRE

Procès de Madame Anne SINCLAIR

Madame Françoise SALLIS-MEDRILLEC

et Monsieur Anoline TALEB

Secrétaires de la Conférence

1991 : Sous le Bâtonnat de Monsieur

Christophe FICOUR

Procès de Monsieur Daniel COHEN-BENDIT

Monsieur Jean-Philippe MARIANI et,

Madame Laurence JARRET

Secrétaires de la Conférence

1992 : Sous le Bâtonnat de Monsieur

Christophe FICOUR

Madame Florence BENSARD-ARFI et

Madame Florence SENSIG

Secrétaires de la Conférence

1994 : Sous le Bâtonnat de Monsieur

Bruno BERGER-PERRIN

Procès de Monsieur Francis CHARRON

Madame Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

et Madame Cécile PUBERNEAU,

Secrétaires de la Conférence

1995 : Sous le Bâtonnat de Monsieur

Pascal MAYEUR

Procès de Monsieur Erik ORSENNA

Madame Maya ASSI et

Madame Cécile TURON,

Secrétaires de la Conférence

1996 : Sous le Bâtonnat de Monsieur

Pascal MAYEUR

Procès de Monsieur Michel-Edouard

LECLERC

Madame Marie-Cécile BIZARD

et Madame Valérie DESFORGES,

Secrétaires de la Conférence

1997 : Sous le Bâtonnat de Monsieur

Jean ACQUAVIVA

Procès de Monsieur Jean-Marie COLOMBANI

Monsieur Pierre DEGOUT et,

Monsieur Thibault DE GRIME,

Secrétaires de la Conférence

1998 : Sous le Bâtonnat de Monsieur

Jean ACQUAVIVA

Procès de Madame Arlette LAGULLIER

Madame Claire JAGER et

Monsieur Pierre-Emmanuel JEAN,

Secrétaires de la Conférence

1999 : Sous le Bâtonnat de Monsieur

Alain BOULARD

Procès de Monsieur Marc JOLIVET

Madame Isabelle CLANET-DIT-LAMANIT

Monsieur Jean-Philippe BIDEGAINBERRY

Secrétaires de la Conférence

2000 : Sous le Bâtonnat de Monsieur

Alain BOULARD

Procès de Monsieur Stéphane BERNY

Monsieur Colin BERNIER

Monsieur Vincent MAUREL

Secrétaires de la Conférence

2001 : Les secrétaires de la Conférence sont :

Madame Marie-Astrid BRUNET D'EVRY

Monsieur David CHATILLON

GRAND JEU DU FIGARO MADAME :

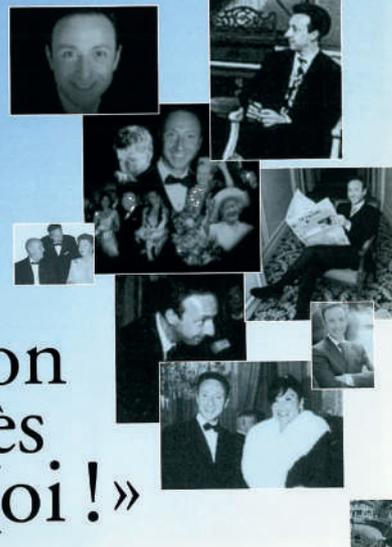
Les grands procès de la Rentrée de la Conférence du stage du Barreau des Hauts-de-Seine

**madame
FIGARO**

1er décembre 2000

**STÉPHANE
BERN :**

**« Mon
Procès
à Moi ! »**



la semaine de Stéphane bern

lundi

Stéphane Bern se confie.

« N'ai pas pu échapper à son destin. Plus qu'à ses rêves d'enfant. J'ai eu beau essayer de suivre le modèle que me désignaient mes parents : bac scientifique, grande école de commerce, carrière dans les affaires... Rien n'y a fait ! Une seule idée me poursuivait : raconter la glorieuse histoire et l'actualité des Mées cournouilles. Tandis qu'à d'autres s'agrippaient leur mémoire en apprenant par cœur des annuaires téléphoniques, j'enregistrais les généalogies des familles royales d'Europe. Il est vrai que le grand-duc de Luxembourg ou vivaient mes grands-parents, fut le royaume enchanté de mon enfance... Il aura fallu une

cascade de hasards, de signes du destin, de mains tendues pour que ma passion devienne un métier. Moi qui n'ai jamais eu de fantasme nobiliaire, il est un titre pourtant - fut-il seulement de gloire - qui me restait aujourd'hui heureux : celui de fils spirituel de Lucien Zittone et de petit frère de Frédéric Mitterrand. Chroniqueur mondain ma direz-vous ? En me promenant dans ma galerie de portraits, entre le grand-duc de Luxembourg et le reine d'Angleterre, les princesses de Monaco et la cour d'Angleterre, je reste impartialement un simple "Troisième reporter chez les rois." (Stéphane Bern, "Mon Royaume à Moi")



Da rotoir, Stéphane Bern interviewe Léna Zittone sur le Livre par le Livre à TF1.



mardi

Stéphane Bern se dévoile.

En quelques dates :

- Né le 14 novembre 1963 à Lyon 6^{me} ;
- Études au Lycée Carnot à Paris ;
- Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Lyon ;
- 1981 : entre à la Nouvelle Action Royale (NAR) ;
- 1985 : Concepteur d'un sondage sur la liste RPR à la mairie du IX^e ;
- 1990 : est exclu de la Nouvelle Action Royale ;
- Depuis 1985, membre du jury du Prix Oscar Wilde, Cordes ou l'Union installée.

Carrière

- Rédacteur en chef de "Dynaste" le magazine des grandes familles (1985-1987).



Gentleman reporter, Stéphane Bern carnait et ses des levres meutes. Ici, bienvenue imprétable à Mme Citrac et septembre 1991.

- Journaliste à l'hebdomadaire "Mœurs de France" (1988) ;
- Grand Reporter puis Chef de service Éléments à "Médias-Figaro" (depuis 1989) ;
- Rédacteur en chef adjoint des trois titres du FIGARO depuis juin 1989 ;
- Chargé d'une chronique sur l'actualité royale à "Europe 1" (de 1992 à 1997), puis consultant sur RTL et participant à l'émission de Philippe Bouvard, "Les Grosses Têtes" ;
- Producteur-animateur de l'émission "LE FOU DU ROI" sur FRANCE INTER, tous les matins de 11 heures à 12 heures 45 ;
- Concepteur et présentateur de l'émission "SAGAS" sur TF1 ;
- Collaborateur de diverses émissions de télévision sur TF1 : "Famille, je vous aime", "Les Grosses Têtes", puis co-animateur des émissions "Échos de Stars", "Boulevard des Célibataires" et "Célébrités".

Livres

- "L'Europe des Rois" (Éliv Commun 1988) ;
- "Les Couronnes de l'Est" (Balland 1990) ;
- "La Monarchie dans tous ses états" (Balland 1992) ;
- "Diana, princesse des cœurs" (Album Michel Lafon, 1997) ;
- "God save the Queen" (Michel Lafon 1998) ;
- "Roi de Monaco et les GRIMALDI" (Archipel) ;
- "Moi, Amélie, Dernière Reine de Portugal" (Général 1997) ;
- "Mon ROYAUME à MOI" (Aubin Michon) ;
- "Sagas" (TF1 éditions)



Tous les photos appartiennent à ses droits de auteur sauf l'insert de Madame Stéphane Bern, de son site internet - www.gpfr.com

Mercredi

Stéphane Bern : «J'accuse !».

Colin Bernier

La Conférence d'états n'est pas ce qu'un vain peuple pense. Il fit un temps où les candidats à cette distinction, tous nourris sous la main, étaient préparés artisanalement au sein de modestes mais doués cabinets. De nos jours, le Secrétaire de la Conférence est programmé pour sa haute destinée dès l'enfance, grâce d'hormones de croissance et préparé au sein des écoles juridiques ou judiciaires les plus pointues.

Présentant ces nouvelles contraintes, les parents du petit Colin BERNIER commencent dès sa naissance, en 1970, à le placer sur la rampe de lancement qui devra, une fois dépassée la vitesse de libération, le placer sur l'orbite du succès. Ce ne sont donc point des fées qui se penchent sur son berceau, mais déjà de véritables entraîneurs qui murmurent, convaincus : "tu seras Secrétaire, mon fils !".

Le jeune Colin à très vite conscience que, pour arriver au but qu'il est fixé, il serait imprudent de briser les étapes et qu'il épouserait sa monture en montrant trop tôt l'énorme poids de ses incroyables capacités. Il poursuit donc sans hâte excessive une scolarité et des études discrètes mais efficaces. Son heure viendra, il le sait. Convaincu que la mens sans ne peut se développer harmonieusement que dans un corps aéré, pour lui, une simple promesse de mariage et la pratique même un sport

d'équipe, très populaire à l'époque, et qu'on appelait le football.

En pleine possession de ses moyens, et son diplôme d'entraîneur en poche, notre héros s'apprête à jeter toutes ses forces dans la bataille. Il a choisi d'intégrer l'école Ernest à Young, qui vient d'investir la discipline et met à la recherche d'un premier succès. C'est ainsi une fusion absorption aux lies Calimaris et la préparation d'un plan d'actionnaire avec stock options incroptées que le consultant senior (fulgurante promotion) Colin BERNIER, travailleur infatigable, rédige ses premiers documents. Ils contiennent déjà en germe cette éloquence et cette force de persuasion que même ses pires ennemis lui reconnaissent.

Un léger trouble l'assaille après le passage du premier tour. La saison est l'occasion d'une équitable remise en cause, tant et si bien qu'en se présentant au troisième, il doute. Il dort l'existence n'a été jusque là qu'une succession de certitudes bien ancrées. C'est ce qui explique que, lors de la proclamation des résultats, il ait eu peine à croire qu'on l'avait choisi. Il est qu'il ait été à deux doigts de demander un nouveau décompte manuel des voix.

Mais ce qui ne vous tue pas vous rend plus fort, et c'est maintenant un orateur confirmé et sûr de lui qui va se présenter devant les siens et le Palais entier pour la construction de son talent et la réalisation de la production. Nul doute que ce qui serait pour tout autre une épreuve ne soit, pour lui, une simple promesse de mariage. L.Lamotte
Novembre 2000

Jeudi

Stéphane Bern :

«Je dis : c'est faux !».

Vincent Mauriel

Au profit de paparazzi envahissantes, Déclinant en effets de styles et de verbes, Tous les petits exploits de nobles ennemis, L'heure où se gaussait d'être un grand biographe, Tout journaliste un peu voyeur et pieu d'abord, Accompagné bien sûr d'un très bon photographe, Fait croire que d'un DEDALUX il clone le talent,

Souffrir qu'en quelques mots, Je tarte, sans ambages, Quitte à prêter le flanc aux propos inéducs, De vous LE présenter, lui, qui, avec courage, Vent faire devant vous le grand saut périlleux.

Juriste par hasard, mais avec sans doute, Fidèle à son serment tout juste prononcé, De notre profession l'emprunte la route, Même si dans sa robe on le voit engoncé,

Il vient du BLANC et thabit noir est sans conteste Aha! révélateur de ses contradictions, Car il est à la fois le cabotin-mooste, L'obscur lumineux, le juteux... d'acteur,

(Sans parler de Scépe qui connaît tout le récit), Donc, élevé du BLANC, durant sa prime enfance (C'est entre la Trimouille et Tourcan St Marie) Four de longues années et c'est de circonstance,

Il émigre... à Polaris (le quel est de Saint Julien). C'est de là que, sans se mettre MENTE, en Vite, Il cherche posément quelle est sa vocation Et tel un déboutant devant sa partition Sous le noir attribut, il se voit EPICTETE.



Tout d'enfance, bien, et puis tout royal. C'est enfin à VERSAILLES, mon prince, qu'il échoue. À deux pas du château, et là, c'est bien normal, il partait à jamais cette mine de chien.

Le Bernieron, généralement magis triqué, Maudit pas d'éventr dans ce pilon gergon. Si au fond de ce corps acc comme une trique Ne se cachait tout le contraire d'un glaçon.

Son roman préféré, ah ! ! " LE PETIT CHOSE " Mais c'est le "CID" qui le transporte en ses élan. Je vous l'ai dit, il vit dans ses métamorphoses, Sage à la ville, mais tout bouleversé de talent.

Et si certains l'ont vu pousser la chansonnette, Oser le réduire et se mettre un instant En danger, en passant en REVUE le petit Quasi inéprouvé de ses sentiments,

Il a surtout sûrement les deux yeux de CHIVENE Pour ce jeune homme au bleu regard tant aperçu. Qui pour un journaliste aujourd'hui se dément. Tout en sachant très bien que sa cause est perdue. P.A. Laugier
Novembre 2000

vendredi

Stéphane Bern :

«Devant la Cour d'assise

du Barreau

des Hauts-de-Seine».















MENTIONS LEGALES

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

Conception et réalisation

Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0



PHOTON SPRECKELSEN

**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE